

Conseil d'Etablissement des Etablissements primaire et secondaire de Payerne et environs

Séance du mardi 3 juillet 2012 à 20h00

1. Salutations, accueil

Monsieur Jean-Jacques Guisolan ouvre la séance en souhaitant la bienvenue et en remerciant de consacrer cette soirée à la 1^{ère} séance du CEt.

Conformément au règlement et en tant que doyen d'âge des représentants des autorités politique, M. Guisolan va donc présider cette assemblée jusqu'à la désignation officielle de son président.

Il présente Madame Cindy Genilloud qui a accepté d'assurer le secrétariat de cette séance jusqu'à sa nomination officielle.

Il propose de rajouter le point 2b qui s'intitulera : *Présentation et approbation de l'ordre du jour.*

2. Appel des membres

Sont présents :

- M. Jacques Henchoz
- M. Jean-Jacques Guisolan
- M. Alain Lehmann
- Mme Monique Quillet-Blanc
- M. le Directeur Sébastien Fague
- Mme la Directrice Danielle Zombath
- Mme Corinne Gotti
- M. Francesco Delle Donne
- M. Philippe Delbrouck
- M. Pascal Savary
- Mme Sophie Despond
- Mme Sandra Ménétrety
- M. François Leuthold
- Mme Cindy Genilloud

Sont absents :

- Mme Anita Sonney
- Mme Delphine Morisset
- M. Gérald Etter

2b. Présentation et approbation de l'ordre du jour

Aucune remarque. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Désignation du président

Conformément à l'art. 17 du règlement le président doit être choisi parmi les représentants des autorités communales. M. Henchoz propose M. Guisolan pour la présidence. Personne ne s'opposant à cette élection, M Jean-Jacques Guisolan est donc élu à l'unanimité.

4. Nomination du vice-président et du secrétaire

Après un tour de table, M. Pascal Savary accepte d'être candidat à la vice-présidence. Il est élu à l'unanimité. Il devra remplacer le Président en cas d'empêchement uniquement.

Après un tour de table, Mme Cindy Genilloud accepte d'être candidate au poste de secrétaire. Elle est élue à l'unanimité. Elle devra tenir à jour le registre des procès-verbaux des séances ainsi qu'un état nominatif des membres du conseil d'établissement.

Selon le règlement, c'est le conseil d'établissement qui décide de la durée de leur mandat. Elle sera donc de 5 ans adoptée à l'unanimité.

M. Guisolan félicite et remercie Mme Cindy Genilloud et M. Pascal Savary.

5. Présentation et attentes de chaque membre

M. Guisolan relit les compétences définies par la législation cantonale (art. 26 & 27 du règlement).

Tour de table :

M. Philippe Delbrouck il pense qu'une synergie est possible entre la Fondation Cherpillod et les élèves.

M. Jacques Henchoz il souhaite une collaboration fructueuse entre les différents représentants.

M. Francesco Delle Donne il aimerait s'investir un peu plus avec les Ecoles et trouver des synergies entre le CAB et les élèves.

M. François Leuthold ayant des antécédents politiques, il veut avoir un suivi.

M. Pascal Savary pouvoir donner des propositions et une transparence sur certain sujet et également remonter en amont les informations provenant des parents d'élèves.

M. Sébastien Fague il annonce son départ pour cet automne et nous communique le nom de son successeur, M. Philippe Duboux. Il souhaite obtenir une courroie de transmission entre les parents et les Ecoles, avoir un échange sur les différents thèmes.

Mme Danielle Zombath il s'agit d'un formidable moteur et se réjouit de voir comment vont se développer toutes ces synergies.

Mme Corinne Gotti elle souhaite apporter un regard en tant qu'enseignante et maman, de pouvoir participer à des discussions intéressantes.

M. Alain Lehmann il souhaite pouvoir, pourquoi pas, reproduire des journées telles que « Bouge pour ta santé ».

Mme Sandra Ménétreay elle trouve intéressant de pouvoir y participer et être porte-parole des parents habitants les villages avoisinants.

Mme Monique Quillet beaucoup de choses ont déjà été dites. Elle se réjouit de pouvoir y participer.

Mme Sophie Despond elle souhaite voir concrètement ce qu'il se passe avec les nouvelles lois LEO et HARMOS et aussi de pouvoir donner son avis. Discuter de la réinsertion des enfants légèrement handicapés.

M. Jean-Jacques Guisolan il participe à sa troisième législature. Toutes les attentes ont été dites. Il trouve cependant intéressant d'avoir un contact direct avec les élèves ou les représentants des élèves. Existe-t-il un conseil des élèves ?

- Mme Zombath : non il n'y a rien pour l'instant.
- M. Fague : il y a eu un conseil des élèves qui s'est éteint en 2002. Il précise que dans le règlement, un conseil des élèves est tout à fait possible mais qu'il faut attendre qu'HARMOS soit mis en place dans un proche avenir.

Toutes les nouvelles idées sont les bienvenues ! N'hésitez pas à avoir beaucoup de plaisir à travailler ensemble.

6. Rentrée scolaire 2012

M. Guisolan donne la parole à M. Jacques Henchoz.

Il précise que les enclassements des élèves concernent les directions alors que les transports scolaires concernent l'ASIPE (art. 27 alinéa 3).

L'une des modifications importantes concerne les écoliers de Corcelles cycle de 5^e et 6^e année (env. 150 élèves). Ils ne prendront plus le bus mais le train. Il s'agit là d'une volonté de la municipalité de Corcelles.

M. Jaques Henchoz propose aux membres du CEt qui le peuvent d'assister en tant qu'observateurs à la rentrée scolaire, en particulier au trajet gare-Promenade, afin de constater de visu comment cela se passe. M. Fague précise que les 7^e, 8^e et 9^e utilisent déjà le train.

Mme Zombath précise que les bus transportant les élèves du primaire scolarisés à Grandcour devraient à l'avenir s'arrêter à la gare et les reprendre au même endroit.

La question s'est posée pour les passages piétons situés autour du giratoire de la Promenade. Nous en discuterons plus longuement lors de notre prochaine séance. Toutefois, quelques propositions ont déjà été citées :

M. Leuthold il faudrait mettre un agent de police environ deux semaines afin que les écoliers traversent sur les passages piétons. Rajouter des patrouilleurs aux différents ronds points.

Mme Despond ne pourrait-on pas mettre un patrouilleur et un élève pour certains passages piétons? (selon réponse de Messieurs Fague et Henchoz ; il semble que la loi cantonale ne nous autorise pas à le faire). M. Henchoz va nous le confirmer lors de notre prochaine séance.

M. Guisolan engager les patrouilleurs (euses) supplémentaires. Il s'agit là d'une décision municipale à rediscuter.

7. Planification des prochaines séances

La prochaine séance aura lieu le mercredi 21 novembre 2012. Vous recevrez une convocation début novembre.

8. Divers

Mme Zombath Les congés accordés (tels que la fête de mai, fête de Grandcour, les Brandons et le Tirage) devront être débattus lors d'une prochaine séance. Pour l'année scolaire 2012 – 2013 le délai étant trop court, le statut quo est de rigueur.

M. Henchoz il précise que selon l'article 9 du règlement, les représentants des parents d'élèves doivent convoquer une assemblée des parents d'élèves pour l'année prochaine et donner les INPUT lors d'une séance du CEt.

il serait judicieux de faire un communiqué de presse pour informer que le conseil d'établissement a été créé. M. Guisolan se charge de cette tâche.

La parole n'étant plus demandée, M. Guisolan remercie pour les débats nourris et lève la 1^{ère} séance de l'ASIP à 21h25.

Bonnes vacances et bel été

AU NOM DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRE
ET SECONDAIRE DE L'ASIPE :

Le Président :

La secrétaire :

Jean-Jacques Guisolan

Cindy Genilloud